

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 17 novembre 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 10/11/2023

Présents : 19

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 4

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean ARCAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Audrey IMBERT, Kléber MESQUIDA, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Alain MOULY, Sylvie TOLUAFÉ

Représentés : Catherine COMBES par Laurent BRUNET, Elisabeth DAUZAT par Marie-Pierre PONS, Jean-Luc FALIP par Jean ARCAS, Pierre MATHIEU par Olivier ROUBICHON-OURADOU

Présents non votants :

Excusés : Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Thiemy CAZALS, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents :

Objet: - Compte rendu de la visite de la chargée de mission Grands Sites de France (GSF) du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cessero, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux, de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et du Conseil départemental de l'Hérault.

A ce titre, le Pays a notamment pour missions d'assurer :

- la planification du calendrier de l'OGS et le phasage des étapes jusqu'à l'obtention du label Grand Site de France (GSF),
- la production des documents techniques et de communication nécessaires au bon déroulement de la démarche GSF.

Le 5 juillet 2022, lors du Comité de pilotage de l'OGS, il avait été retenu de commencer à travailler sur la candidature au label GSF dès la fin du programme d'actions 2019-2023, soit dès l'automne 2023, et de solliciter au préalable via la DREAL, une visite technique de la mission GSF du Ministère de la Transition Écologique.

**Cette journée d'échanges avec Mme Isabelle POULET du Ministère de la Transition Écologique s'est tenue :
Jeudi 30 mars 2023 sur le Grand Site**

Cette journée s'est déroulée en plusieurs temps avec notamment :

- durant la matinée : des visites sur le terrain avec les acteurs concernés (point sur certaines opérations en cours),
- durant l'après-midi : une réunion à Minerve avec les élus du Grand Site et les principaux partenaires de l'OGS (Sous-préfecture, DREAL, DDTM, Conseil départemental de l'Hérault, Parc naturel régional du Haut-Languedoc...) à laquelle ont notamment participé Jean ARCAS, Marie-Pierre PONS, Josian CABROL et Didier VORDY...

Un compte rendu de cette visite a été rédigé par le Ministère.

M. le Ministre de la Transition Écologique a transmis ce compte rendu à M. le Préfet de l'Hérault le 30 juin dernier.

M. le Sous-préfet de Béziers a transmis ce compte rendu au Président du Pays le 2 août dernier.

Le Pays a ensuite rediffusé ce document aux membres du Comité des élus du Grand Site ainsi qu'autres élus et techniciens partenaires de l'OGS invités à la réunion d'échanges, le 31 août dernier.

Depuis, les éléments de ce compte rendu de visite ont été partagés au sein du Comité des élus du Grand Sites le 19 octobre dernier.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les **principaux extraits du compte rendu de cette visite**.

§ Observations :

« Au regard de ces éléments, les services de l'État constatent que la réflexion et les réalisations se sont poursuivies à un rythme soutenu depuis 2020. Elles ont permis de mettre en œuvre les actions du Grand Site de manière satisfaisante. Un travail conséquent a été accompli par le chargé de mission OGS et les groupes de travail. Par ailleurs, la concertation animée par le SM PHLV est effective. Elle a permis d'établir un dialogue et une confiance nécessaires pour fédérer les acteurs autour des ambitions du territoire ».

§ Actions restant à réaliser et niveau d'engagement pour la candidature au label :

« les élus font part de leur souhait de présenter leur candidature dans de brefs délais, afin d'obtenir une marque de soutien et rester mobilisés pour la poursuite du travail ».

« Les services de l'État indiquent qu'un travail conséquent et qualitatif a été réalisé. La mise en œuvre du programme d'action est bien avancée.

Ils précisent que dans la perspective d'une candidature au label, la mise en œuvre du programme d'action doit être poursuivie. Par ailleurs il serait utile d'approfondir la réflexion sur la connaissance de la fréquentation, afin d'en assurer la maîtrise de manière pérenne, au regard notamment de la vulnérabilité à la fréquentation de certains secteurs à enjeux patrimoniaux et environnementaux ».

§ Perspectives et recommandations pour le dossier de candidature au label :

« Au-delà des points précédents, la candidature au label est l'occasion de réaliser un bilan critique de l'avancement de l'OGS, en particulier sur le volet restauration et maintien des qualités paysagères du site, ainsi que les aspects fonctionnement du site et gestion de la fréquentation. Ce bilan fera l'objet d'une présentation dans le dossier de candidature.

Par ailleurs, la candidature au label est une étape clé, et donne une visibilité accrue au territoire. Il sera essentiel que le dossier présente la valeur patrimoniale du Grand Site, son périmètre, ses protections réglementaires ou contractuelles, les modalités de sa gestion et de sa gouvernance, et l'organisation mise en place pour sa découverte par le public. »

« Les services de l'État indiquent les recommandations suivantes pour guider l'action du syndicat mixte dans la perspective de la candidature au label :

- réaliser un bilan critique des actions mises en œuvre au regard des engagements pris en matière de maintien et d'amélioration des qualités paysagères des sites,*
- approfondir la réflexion pour permettre la connaissance et le suivi de la fréquentation, et s'assurer de sa compatibilité avec la préservation des qualités patrimoniales du territoire (patrimoine paysager, naturel et bâti),*
- apporter la garantie de la capacité du gestionnaire à assurer la conduite d'opération de maintien et d'amélioration des qualités paysagères des sites, en termes d'organisation du suivi des projets et de mobilisation des moyens humains, à toutes les étapes des projets ».*

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de l'état d'avancement de la démarche OGS.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de l'état d'avancement de la démarche OGS.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 17 novembre 2023

Le Président,
Jean ARCAS



